

cistes, n'implique-t-elle pas le rétablissement de l'ordre ? et l'ordre ne doit-il pas d'abord être rétabli par la puissance des armes qui venge le droit, redresse les torts, et assure la tranquillité générale ?

Je réponds : si une ligue politique quelconque devait se charger de venger, par le glaive et par le canon, tous les crimes commis et tous les droits violés depuis un siècle, où s'arrêterait-on dans l'œuvre de mort ? N'y aurait-il pas danger de voir les armes dirigées contre tel ou tel pays, se retourner par un juste dessein du ciel contre les assaillants eux-mêmes ? Quel est celui des belligérants actuels (nous parlons surtout des Etats dirigeants), quel est celui de ces Etats qui n'a pas très souvent péché et très gravement prévarié, et contre lequel la vindicte publique et internationale ne pourrait très justement s'exercer ?

Abandonnant au Maître souverain des nations le soin de suppléer par sa providence à la justice humaine, le Pape demande la paix : oui, certes, la paix dans l'ordre, la paix dans l'équité, la paix dans la restauration du droit et dans l'assurance des réparations nécessaires. Mais ces réparations ne sauraient-elles s'obtenir que par la brutalité des armes ? Les pourparlers diplomatiques, les bons offices d'une puissance médiatrice, les procédés et les arrêtés d'un arbitrage auquel de part et d'autre on s'est soumis, ne peuvent-ils pas être